

Examen (code ou code et conduite) suite à annulation ou invalidation

Suite à une annulation ou une invalidation de votre permis, vous avez passé les épreuves (code ou code et conduite) avec succès, et vous souhaitez demander la production de votre permis de conduire.

Pour cela, vous devez vous connecter à la plate-forme <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>, puis cliquer sur « je fais ma demande en ligne ».

Il vous sera demandé de créer un compte, de choisir la rubrique « demander un permis de conduire », puis de sélectionner le motif « d'une demande à la suite d'une invalidation ou d'une annulation de permis », puis « d'une demande d'édition d'un titre suite à la réussite de l'examen ».

Cochez oui pour la visite médicale et indiquez si la demande comprend la catégorie poids lourd.

Vous complétez également votre état civil, votre adresse une adresse mel et un numéro de téléphone mobile afin d'être informé de l'avancement du processus d'instruction et de production de votre permis de conduire, et joignez les pièces suivantes au format numérique :

1) un code photo d'identité numérique obtenu en cabine ou auprès d'un photographe professionnel agréé. Ce code permettra à l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) de récupérer de manière dématérialisée la photographie et la signature qui figureront sur le permis. Pour connaître la liste des photographes et cabines agréés : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votresignature-numerisee>

Remarque : si vous ne disposez pas du code « photo numérique » ou ne souhaitez pas y recourir pour privilégier un envoi « papier », vous devez alors cocher la case « Je dispose d'une photo d'identité classique et je souhaite la joindre au formulaire de dépôt fourni à la fin de la procédure que je devrai imprimer et envoyer par courrier », puis cliquer sur étape suivante.

A la fin de la télé-procédure, vous devrez alors imprimer le talon photo signature, y apposer votre signature et coller votre photo, et l'envoyer (uniquement en courrier simple) pour numérisation à l'adresse suivante : CTN Permis de Conduire, CS 80168, 53102 Mayenne Cedex,

2) Les pièces justificatives suivantes au format numérique :

- les certificats médicaux délivrés par la commission médicale ou le médecin agréé permis de conduire (volets bleus 1 et 2),
- un justificatif d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- la fiche retour au permis délivrée par la DDT (relevé d'information suite invalidation du permis),
- si vous n'avez eu à repasser que le code : attestation de réussite du code,
- si vous avez repassé le code et la conduite : preuves de réussite de l'épreuve de conduite : cerfa 02 recto-verso et certificat de réussite du permis de conduire (CEPC).

Vous pourrez ensuite, via votre compte ANTS, suivre l'état d'avancement de votre dossier.

Si vous interrompez votre demande en ligne avant validation et souhaitez reprendre ou supprimer cette demande en cours, vous devrez :

- vous connecter à votre compte,
- cliquer sur mon « espace conducteur ».

Dans la rubrique « Mes démarches en cours », vous trouverez votre demande à l'état de brouillon, et pourrez la modifier (la reprendre), la supprimer ou la consulter.